

Postuler

Pour préserver mon droit
aux indemnités de chômage



Prêt·e à rebondir!



sans plus tarder!

Les bons réflexes en matière de recherches d'emploi

Votre activité prend fin?
Débutez immédiatement vos recherches d'emploi et n'attendez pas votre inscription à l'office régional de placement (ORP).

Des démarches concrètes, régulières et accompagnées des justificatifs nécessaires, vous permettent de préserver votre droit aux indemnités de chômage.



Suis-je concerné-e?

Oui, si mon activité professionnelle prend fin ou si ma situation personnelle change et me conduit à m'inscrire au chômage.

Cela me concerne notamment en cas de:

- fin de contrat (licenciement, démission, contrat de durée déterminée)
- fin de formation post-obligatoire
- fin de congé maternité
- fin de service militaire ou civil
- fin de pause professionnelle ou toute autre situation

À partir de quand dois-je débuter mes postulations?

Mes recherches d'emploi doivent débuter dès que j'ai connaissance de la date de fin de mon activité ou qu'un changement de ma situation personnelle survient, sans attendre mon inscription à l'ORP.

Les informations précises sur les démarches à effectuer sont disponibles sur le site du canton.

Combien de recherches d'emploi faut-il effectuer avant même de s'inscrire au chômage?

Je dois effectuer plusieurs recherches chaque semaine, plus la date de mon inscription au chômage approche, plus j'en effectue.

Comment apporter la preuve de mes recherches d'emploi?

Je conserve tous les justificatifs de mes démarches: candidatures envoyées, courriels, réponses reçues ou toute autre preuve de recherche. Si j'effectue une démarche par visite personnelle, je demande un timbre de l'entreprise et je note le nom de mon interlocuteur·trice, la date de ma visite et le nom de l'entreprise. Je devrai présenter ces justificatifs à mon·ma conseiller·ère ORP.

Et si mes recherches sont jugées insuffisantes?

Si mes recherches ne répondent pas aux exigences, mes indemnités de chômage seront suspendues. En anticipant mes démarches et en suivant ces conseils, je mets toutes les chances de mon côté pour préserver mon droit aux indemnités de chômage et pour retrouver rapidement un nouvel emploi.

Prêt·e à rebondir!



Retrouvez toutes les informations

sur les recherches d'emploi à effectuer
avant votre inscription au chômage.



vd.ch/chomage